



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le lundi 8 février 2016 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2015-00132 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de permettre une grange de 24 mètres carrés construite et implantée à 0.37 mètre de la ligne arrière du lot 2 238 362. En fonction de la superficie du bâtiment la marge arrière devrait être d'au moins 2 mètres **donc dérogatoire de 0.63 mètre d'empiètement dans la marge arrière.**

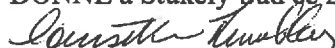
Identification du site concerné :

236, Ch. Lefebvre
Stukely-Sud, QC J0E 2J0
Matricule (s) : 9322-86-0714-0-000-0000
Lot (s) : 2 238 362
Zone : ID-7



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 22^e jour du mois de janvier deux mille seize.


Louise Tremblay
Directrice générale - secrétaire trésorière